

Procès-verbal Comité Syndical du 13 Mars 2024

L'An 2024, le 13 Mars à 14 H 30, les membres du Comité Syndical élus par les conseils communautaires des EPCI membres se sont réunis au Pôle Tertiaire intercommunal, 43 rue Cambrésienne à Avesnes-sur-Helpe sous la présidence de M. Alain DELTOUR, dûment convoqué le 7 Mars 2024.

Nombres de délégués en exercice : 33

Présents ou représentés : 27

Communauté de Communes	NOM - Prénom	Présent/ Représenté/ Absent/Excusé	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	DELTOUR Alain	P	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	JUSTICE Vincent	P	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	ERPHELIN Guy	A	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	SEGUIN Sébastien	A	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	COURET Vincent	P	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	LIBERT Jean-Pierre	P	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	RICHARD Alain	P	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	WATREMEZ Colette	P	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	VIN Jean-Marie	P	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	CATTELOT Anne-Laure	A	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	ROYAUX Claude	P	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	DEHEN Patrick	A	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	DUCANCHEZ Damien	P	
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois	ETEVE Daniel	P	
Communauté de Communes Sud-Avesnois	HIRAUX Mickaël	R	Procuration à M. BURY
Communauté de Communes Sud-Avesnois	SELLIER Valérie	R	Procuration à M. NAVARRE
Communauté de Communes Sud-Avesnois	BURY Jean-Luc	P	
Communauté de Communes Sud-Avesnois	BETTIGNIES Frédéric	A	
Communauté de Communes Sud-Avesnois	BAUDRY Jean-François	P	
Communauté de Communes Sud-Avesnois	NAVARRE Bernard	P	

Communauté de Communes Sud-Avesnois	GARY Claude	A	
Communauté de Communes Sud-Avesnois	DESMARCHELIER Viviane	A	
Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis	NOIRMAIN Augustine	P	
Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis	VILLAIN Bruno	R	Procuration à Mme NOIRMAIN
Communauté de Communes du Pays de Mormal	MONIER Nathalie	A	
Communauté de Communes du Pays de Mormal	QUINZIN Dominique	P	
Communauté de Communes du Pays de Mormal	DUPIRE Francis	P	
Communauté de Communes du Pays de Mormal	ERLEM François	R	Procuration à M. QUINZIN
Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre	MONNIER Jean-Pierre	P	
Communauté de Communes Thiérache du Centre	SERET Paul	P	
Communauté de Communes Thiérache du Centre	TELLIER Pierre-Marie	A	
Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise	DUMON Patrick	R	Procuration à M. DUFRENNE
Communauté de Communes Thiérache Sambre et Oise	DUFRENNE Jean-Louis	P	

Monsieur le Président commence par l'appel des délégués du SMAECEA.

Le quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu du 13 Décembre 2023.

POINT N°1 : Rapport d'orientation budgétaire – Année 2024

Monsieur le Président donne la parole à Mme Colette WATREMEZ pour la lecture du rapport d'orientation budgétaire 2024.

Mme Colette WATREMEZ présente les missions du Syndicat et le contexte économique.

1) Contexte économique

Dans le cadre de la loi de finances 2024, l'objectif du gouvernement est de ramener le déficit public sous la barre des 3 % à l'horizon 2027.

	2023	2024
Croissance	1,0 %	1,0%
Déficit public	-4,9%	-4,4%
Inflation	4,9%	2,6%
Endettement en % du PIB	109,7%	109,7%

L'année 2023 a marqué une véritable rupture pour la santé financière des collectivités territoriales, confrontées à une forte inflation de leurs dépenses et à des recettes, en particulier fiscales, plus faibles qu'espérées.

Ce sont principalement les fortes hausses des charges à caractère général (+ 9,5 % au niveau du bloc communal – communes et intercommunalités) et des dépenses de personnel (+ 5,1%) qui expliquent « l'effet de ciseau » sur l'épargne dans la plupart des catégories et strates de collectivités en 2023.

2) Situation financière du Syndicat

- En section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice : + 231 359,64 €

Résultat reporté 2022 : + 39 876,22 €

On obtient un **résultat de fonctionnement** : + **271 235,86 €**

- En section d'investissement :

Résultat de l'exercice : - 34 560,92 €

Résultat reporté 2022 : + 162 154,87 €

Restes à réaliser en dépenses et recettes : 0 €

On obtient un **résultat d'investissement** : + **127 593,95 €**

Au 1^{er} Janvier 2024, le SMAECEA n'a aucune dette bancaire.

3) Charges à caractère général

Ces charges sont constituées principalement des frais de carburant, des frais liés aux entretiens des véhicules et machines, des achats de petits équipements pour les services techniques, des locations immobilières, des frais d'entretien de terrains, des contrats de prestations de services, des contrats d'assurance, des frais administratifs et des honoraires.

Ces charges sont en augmentation car nous rattachons à l'exercice 2023 les loyers qui n'ont pas été titrés depuis deux années par la Mairie d'Avesnelles pour la location des bâtiments de nos services techniques.

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023
Chapitre 011 (Ch. à caract. général)	90 547 €	110 505 €	87 966 €	80 353 €	96 033 €	94 561 €	70 492 €	108 904 €

4) Autres charges de gestion courante

Elles s'élèvent à plus de 46 109 € en 2023. Elles sont en nette baisse par rapport à 2022 en raison de la cotisation PAPI (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations) qui a diminué. Pour mémoire, les cotisations versées jusqu'à présent par le SMAECEA au Parc Naturel de l'Avesnois pour la mise en place du PAPI ont représenté :

- 46 476,33 € en 2020
- 46 500,00 € en 2021
- 46 452,67 € en 2022
- 5 880 € en 2023

De plus, par délibération en date du 13 décembre 2023, le comité syndical a autorisé le Président à signer un avenant à la convention liant le SMAECEA au Parc Naturel. Cet avenant engage notamment le SMAECEA à verser une cotisation supplémentaire de 7 265 € en 2024 et 3 632 € en 2025 pour finaliser les études hydrauliques et poursuivre l'animation avec en conclusion le dépôt du PAPI complet, dont la date butoir est repoussée au 30 juin 2025.

5) Charges du personnel

Les charges de personnel ont augmenté de manière significative en 2023 : + 7,5 %.

Cette évolution est la conséquence de plusieurs facteurs :

- L'augmentation du point d'indice survenu en juillet 2023
- L'avancement de carrière des agents (dit « glissement, vieillesse, technicité »)
- Le changement de statut d'un agent en mars 2023 : passage d'un contrat de type « PEC » (24 heures/semaines) à un contrat de travail à durée déterminée à 35 heures par semaine sans aide de l'Etat.
- Le recrutement de deux agents techniques supplémentaires en contrat à durée déterminée à compter de novembre 2023 pour faire face à l'accroissement d'activité du syndicat.

Pour l'année 2024, la masse salariale est estimée à 535 000 €.

6) Investissement

En 2023 la section d'investissement a supporté :

- Le paiement des factures au CPIE « Val d'Authie » dans le cadre des missions portant sur l'établissement des plans de gestion des 2 Helpes et affluents, et de la Sambre rivières et Rivière et affluents. Montant total TTC : 55 520 €.
- Des travaux d'aménagement réalisés par entreprises pour 10 298 € TTC.
- L'acquisition de matériels et outils informatiques pour 8 023 € TTC.
- L'acquisition de matériels et outils pour nos services techniques pour 5 264 € TTC.

Enfin, la section d'investissement est alimentée par deux autres natures de recettes : le fonds de compensation de TVA et la dotation aux amortissements supportée par la section de fonctionnement.

POINT N°2 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES

L'an dernier, le rapport d'orientations budgétaires 2023 concluait en indiquant que la section de fonctionnement risquait d'être mise sous tension, à défaut d'augmenter les cotisations des EPCI adhérents. Le comité syndical a donc pris la décision de porter le montant de la cotisation à 10,50 € par an et par habitant (contre 7,54 € auparavant). Cette majoration a engendré une augmentation des cotisations de 179 031 € en 2023 par rapport à 2022.

Pour l'année 2024, il est proposé de figer le montant de la cotisation à 10,50 € ce qui procurera une recette de fonctionnement de 644 209 € conformément au tableau ci-après. Il s'agit de la première source de financement pour notre syndicat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical décide de figer le montant des cotisations 2024 à 10,50 €.

La seconde est celle émanant de l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Établissement public du Ministère de la Transition Écologique, l'Agence de l'Eau Artois Picardie est l'une des 6 agences en charge de la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau et des milieux aquatiques. Elle perçoit des redevances auprès des usagers pour l'eau prélevée et pour les eaux usées rejetées. Une partie du produit de ces redevances est ensuite versé sous formes d'aides financières pour les actions en faveur de la préservation de la ressource en eau et la protection de la biodiversité. La répartition et les modalités d'aides financières ainsi que le montant des redevances sont définis dans le cadre d'un programme pluriannuel d'intervention approuvé et adopté par le Conseil d'Administration de l'agence.

Pour réaliser cet accompagnement, l'Agence se base donc sur un programme de six ans (2019-2024), appelé actuellement 11^{ème} programme. Les modalités du 12^{ème} programme n'étant pas encore connues de manière précise, il ne nous est pas possible à ce stade d'avancer des éléments certains quant aux financements de l'agence à partir de 2025.

Rappelons toutefois que pour la période 2022 à 2024, notre syndicat a obtenu une aide de l'agence de l'eau pour les travaux d'entretien et d'aménagement à hauteur d'un forfait annuel de 160 € par kilomètre de cours d'eau entretenu, soit une aide annuelle de 61 440 €. Cette aide doit permettre aux territoires comme le nôtre de contribuer aux actions de restauration de la continuité écologique favorisant la biodiversité des milieux naturels et permettant de limiter les inondations, de protection des zones humides, de restauration des zones d'expansion des crues, d'entretien/restauration des milieux naturels.

Après plusieurs échanges avec les services de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, le 12^e programme devrait garantir de maintenir le forfait annuel de 160 € par kilomètre de cours d'entretenu. Pour rappel, ce forfait s'élevait à 250 € lors du 10^e programme. Une baisse de 36% des aides de l'agence ont donc été constatées pour notre territoire durant ce 11^e programme pour la partie entretien et aménagement de cours d'eau.

Périmètre du syndicat :

Année 2023	
Population municipale au 01/01/2023	Cotisation à 10,50 €
29 279 hab.	307 430 €
17 412 hab.	182 826 €
5 389 hab.	56 585 €
273 hab.	2 867 €
2 144 hab.	22 512 €
3 400 hab.	35 700 €
3 602 hab.	37 821 €
61 499 hab.	645 741 €

Année 2024	
Population municipale au 01/01/2024	Cotisation à 10,50 €
29 098 hab.	305 529 €
17 411 hab.	182 816 €
5 379 hab.	56 480 €
278 hab.	2 919 €
2 133 hab.	22 397 €
3 423 hab.	35 942 €
3 631 hab.	38 126 €
61 353 hab.	644 209 €

Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois <i>(pour l'ensemble de son territoire)</i>
Communauté de Communes Sud Avesnois <i>(pour Baives, Epepe-Sauvage, Féron, Fourmies, Glageon, Moustier en Fagne, Wallers-en-Fagne, Wignehies, Willies)</i>
Communauté de Communes du Pays de Mormal <i>(pour Landrecies, Maroilles, Le Favril)</i>
Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre <i>(pour Noyelles-sur-Sambre)</i>
Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis <i>(pour Catillon/Sambre, Ors, Rejet-de Beaulieu, La Groise)</i>
Communauté de Communes Thiérache du Centre <i>(pour La Flamengrie, Rocquigny, Fesmy-le-Sart, Clairfontaine, Papeux, Fontenelle, Barzy-en-Thiérache, Bergues-sur-Sambre)</i>
Communauté de Communes Thiérache Sambre Oise <i>(pour Etreux, Hannapes, Ribeaupville, Saint-Martin-Rivière, Vénérolles, Wassigny, Oisy)</i>
TOTAL

Territoire d'intervention du Syndicat :

Par arrêtés préfectoraux en date pris en novembre et décembre 2023, les plans pluriannuels de restauration et d'entretien des cours d'eau situés sur le territoire du SMAECEA ont été rendus d'intérêt général par l'Etat. Ces déclarations d'intérêt général (DIG) permettent donc à notre syndicat d'intervenir sur les cours d'eau identifiés durant les 10 prochaines années, c'est-à-dire jusqu'en 2033.

Ce territoire d'intervention est composé de 3 sous bassins versants de la Sambre :

- Les 2 Helpes et affluents, représentant 314 kilomètres de cours d'eau
- La Solre, Tarsy et affluents, représentant 79 kilomètres de cours d'eau
- La Sambre Rivière, Rivière et affluents, représentant 84 kilomètres de cours d'eau.

Pour mémoire, voici les travaux à prévoir qui sont inscrits dans chacune de ces DIG et leur impact sur le budget du syndicat :

2 Helpes et affluents

Cours d'eau		Travaux linéaires	Temps annuel	Coût annuel	
2 Helpes et affluents		(ml)	Nb jours	€ TTC	
Entretien	Lit et berges	Embacles & Nettoyage de berges	23	51	9 741,00 €
	Ripisylve	Débroussaillage	3725	282	54 116,00 €
		Abattage	826	90	20 317,00 €
		Elagage	2653	565	119 970,00 €
		Recépage	4276	373	71 434,00 €
		Etêtage têtards	2785	90	17 317,00 €
Restauration	Lit et berges	Protection de berges	208	26	4 964,00 €
		Clôtures	10178	141	53 318,00 €
	Ripisylve	Plantations mixtes	9326	51	46 941,00 €
EEE		Gestion EEE animales	Réseau	147	23 063,00 €
		Gestion EEE végétales	466	469	99 575,00 €
TOTAL			2285	520 756,00 €	

Sambre rivière, Rivière et affluents

Cours d'eau		Travaux annuel	Temps annuel	Coût annuel	
la Sambre rivière, Rivière et de leurs affluents		(ml, m ² ou unités)	Nb jours	€ TTC	
Entretien	Lit et berges	Embacles & Nettoyage de berges	411	8	884,60 €
	Ripisylve	Fauchage	2 892	2	222,50 €
		Faucardage	1 538	1	346,05 €
		Abattage	231	15	1 592,40 €
		Elagage	7 624	76	8 210,80 €
		Recépage	159	10	1 077,00 €
		Etêtage têtards	44	36	5 500,00 €
Restauration	Lit et berges	Protection de berges	1,4	0	21,50 €
		Clôtures	3523	49	18 454,40 €
EEE		Gestion EEE	9 564	191	20 599,70 €
TOTAL			388	56 908,95 €	

Solre, Tarsy et affluents (coût annuel TTC)

	Solre	Tarsy	TOTAL
Entretien de la ripisylve	20 456,00 €	9 519,40 €	29 975,40 €
Entretien d'arbres têtards	4 376,80	2 334,00 €	6 710,80 €
Lutte contre les espèces invasives	625,80 €	470,50 €	1 096,30 €
TOTAL	25 458,60 €	12 323,90 €	37 782,50 €

Ces plans de gestion font ressortir un coût global annuel de fonctionnement prévisionnel de 615 447 € pour mener à bien les travaux d'entretien des cours d'eau situés sur le territoire géographique du SMAECEA.

PROSPECTIVE BUDGETAIRE D'EXPLOITATION ANNUELLE DU SMAECEA à partir de 2024 :

Charges de personnel	535 000 €
Charges à caractère général	100 000 €
Autres charges de gestion courante	45 000 €
TOTAL DEPENSES	680 000 €

Cotisations des EPCI membres (10,50 € /hab.)	645 000 €
Subventions de l'Agence de l'Eau	60 000 €
TOTAL RECETTES	705 000 €

⇒ Autofinancement dégagé	25 000 €
---------------------------------	-----------------

Débats :

- PAPI :

- M. Quinzin, en sa qualité de Président du copil Natura 2000, informe l'assemblée que la consultation, visant à recruter un bureau d'études chargé de réaliser l'étude hydraulique sur les zones humides du grand marais de Maroilles, sera lancée courant avril 2024. Cette étude pourrait démarrer en septembre 2024.
- M. Ducanchez, Maire de Marbaix souligne l'efficacité des récents travaux effectués par le SMAECEA et le Département sur sa commune, puisqu'aucun gros désagrément n'est à déplorer suite aux dernières crues.
- M. Quinzin suggère au Président du SMAECEA d'adresser au Président du PAPI un courrier afin de connaître l'état d'avancement du dossier depuis la présentation faite par les techniciens du PNR (lors du comité syndical du SMAECEA du 13 décembre 2023).
- M. Mathurin-Dollo précise qu'une réunion est programmée le 18 mars prochain au-cours de laquelle des livrables sont attendus.

- Entretien :

- M. Monnier, Maire de Noyelles, souhaiterait que le syndicat rappelle aux riverains leurs obligations en matière de travaux d'entretien des berges.
- M. Mathurin-Dollo précise que cela relève du Maire au titre de ses pouvoirs de police. Toutefois, le SMAECEA peut envoyer à chaque mairie un projet de courrier type à adresser ensuite aux riverains.

- Assurances :

- M. Monnier souhaite connaître le nom de l'assureur actuel du syndicat et souligne l'intérêt financier de remettre en concurrence cette prestation, en donnant l'exemple récent de sa commune.
- M. Pierchon lui indique de c'est AXA qui assure actuellement le SMAECEA.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.